

RESIDENCE DU RWANDA.  
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

Astrida, le 13 Avril 1951.-

N° 824/Just.

Objet:  
Affaire Burahima F.  
c/ Gasacoya J.



Monsieur,

Comme suite à votre lettre du 2/4/1951,  
j'ai l'honneur de vous faire savoir que Gasacoya a promis  
de payer la somme de 1.000 frs, fin avril 1951.

Veuillez agréer Monsieur, l'assurance de  
ma considération distinguée.

Le Commissaire de Police,  
CH. L E E S,

Monsieur Burahima Fidèle  
Infirmier de Ière classe

à

K I G A L I.-